

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Présents : A. ESCURET, C. CORDIER, C. COURTENS, J. MARCOUYRE, R. CAHUZAC, M.P. CANNAC, R. CEBE, A. GUIBLAIN, C. TARRAGA, J.M. VISSAC, D. WEBB.

Procurations : E. CREBASSA à C. CORDIER, A. BOISSEZON à A. ESCURET, J. OURADOU à R. CEBE.

Excusée : Josiane BOUISSON

Secrétaire de séance : C. COURTENS

Début de séance : 19 heures.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 14/11/2018

R. CAHUZAC revient sur les différents points débattus lors de ce conseil, les épaves automobiles au centre du village – assainissement – DM tourisme – PLU ainsi que le solde de la tranche 2 du camping que Madame le Maire s'engage à exécuter. C. COURTENS fait remarquer que les remarques de Monsieur CAHUZAC ont duré plus d'une heure alors qu'il n'était pas présent à ce conseil. Madame le Maire clôt les débats en soumettant au vote l'approbation du compte-rendu.

Pour : 8 : J.M. VISSAC, D. WEBB, S. GUIBLAIN, J. MARCOUYRE, A. ESCURET, C. COURTENS, A. BOISSEZON, E. CREBASSA. / **Contre : 4 :** R. CAHUZAC, R. CEBE, C. TARRAGA, J. OURADOU. / **Abstentions : 2 :** C. CORDIER, M.P. CANNAC

2. TARIFS 2019

Madame le Maire présente les tarifs pour 2019 faisant suite au travail de la commission finances. Une discussion s'engage au sujet de la location des salles et de l'utilisation qu'en font les associations. R. CEBE demande si certaines d'entre elles utilisent les lieux à des fins pécuniaires. Le conseil dans son ensemble s'accorde pour que les utilisations soient différenciées. Pour les activités organisées de façon hebdomadaires (gymnastique, yoga, Q. Gong) à destination de la population de Mons La Trivalle, une participation annuelle de 50€ aux frais d'entretien sera demandée en remplacement du tarif chauffage. Mais pour l'organisation par les associations de stage ou autres, sur de plus longues durées, et à des fins lucratives, le tarif locatif en vigueur sera appliqué. Madame le Maire s'engage à communiquer sur ce point dans le courrier adressé chaque début d'année aux associations.

Vote : à l'unanimité.

3. DM BUDGET TOURISME

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame ESCURET Arielle, approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Objet des dépenses	Chapitres	Articles	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Dépenses de fonctionnement :				
<i>Charges à caractère général</i>				
Carburants	011	60622		350 €
Autres bâtiments		615228		550 €
Voirie		615231		650 €
Maintenance		6156		700 €
Autres frais divers		6188		750 €
Remb. Autres organismes		62878		2 300 €
<i>Charges de personnel</i>				
Personnel non titulaire	012	6413	2 000 €	
Cotisations à l'URSSAF		6451	1 500 €	
Cotisations caisses retraite		6453	1 000 €	
Cotisations ASSEDIC		6454	1 000 €	
Cotisations Assurances Personnel		6455	500 €	
<i>Reversement, restitution, prélè. divers</i>				
Atténuations de produits	014	7398		700€
			<u>6 000 €</u>	<u>6 000 €</u>

Il est nécessaire de procéder à la DM suivante : diminution de crédits (012 charges de personnel) : 6 000 € et augmentation de crédits au 011 (charges à caractère général) de 5300 € et au 014 (reversement taxe de séjour) de 700 €.

Vote : à l'unanimité.

4. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses d'investissement concernées sont : Chapitre 20 ; Chapitre 21 ; Chapitre 23.

Vote : à l'unanimité.

5. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET TOURISME

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses d'investissement concernées sont : Chapitre 20 ; Chapitre 21 ; Chapitre 23.

Vote : à l'unanimité.

6. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les dépenses d'investissement concernées sont : Chapitre 20 ; Chapitre 21 ; Chapitre 23.

Vote : à l'unanimité.

7. RECRUTEMENT PEC

Afin d'anticiper le départ de deux salariés du tourisme, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de recruter deux agents en contrat unique d'insertion – parcours emploi compétences – d'une durée de 12 mois, pour 35 heures hebdomadaires à compter du 01 février 2019 pour exercer les fonctions d'agent technique et d'agent administratif. Ces contrats bénéficient d'une aide de 50 à 60% sur les 20 premières heures à la condition qu'un plan de formation soit mis en place pour le salarié. Des membres du conseil émettent un désaccord sur la finalité de ce recrutement demandant la réunion préalable de la une commission afin d'éclaircir ce besoin.

Vote : reporté.

8. DEMANDE DE SUBVENTION A HERAULT ENERGIES POUR CHANGEMENT DE MENUISERIES DANS LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mener une action en matière de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments, il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries de bâtiments communaux. A cet effet, le Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault, Hérault Energies, peut nous soutenir financièrement dans ces travaux.

C. COURTENS présente cette nouvelle tranche pour 2019 qui permettra de terminer les opérations précédentes sur les logements de la Plaine et ceux de Mons. Il rappelle que cette opération est subventionnée à 70 % avec un montant maximal d'aide plafonné à 10 000 €.

Vote : à l'unanimité

9. CONVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE

Ce point fait suite à une sollicitation de parents habitant Mons la Trivalle dont les enfants sont inscrits à l'école de musique de Lamalou-les-Bains qui ne bénéficient pas du tarif dégressif des habitants du territoire de la Communauté de Communes Grand Orb. Il s'agit d'évoquer l'éventualité de la signature d'une convention entre la Mairie de Mons la Trivalle et l'école de musique de Lamalou ce qui permettrait de faire bénéficier les parents d'une tarification beaucoup plus accessible. Elle informe le conseil qu'elle rencontrera la directrice de l'École de musique de Lamalou courant janvier.
Report du vote.

10. CONVENTION D'OCCUPATION/REGLEMENT INTERIEUR SALLE AU DESSUS DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite aux travaux de rénovation (isolation thermique et remise à neuf complète) de la salle au dessus de la salle polyvalente, il convient de remettre à jour la convention d'utilisation de cette salle le mardi par l'association « La Part du Colibri ».

Les membres du Conseil Municipal se posent la question de l'utilisation de cette salle par les jeunes de la Commune et de leur encadrement lors de cette utilisation.

Vote : à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur R. CAHUZAC demande où en sont les démarches pour le rachat du terrain à proximité du camping de Tarassac. Madame le Maire répond qu'un courrier est parti. La demande sera relancée.

J.M VISSAC évoque les informations qu'il a entendu sur la démission de membres du C.C.A.S. Madame le Maire confirme ces démissions tout en indiquant que le C.C.A.S poursuit ses activités.

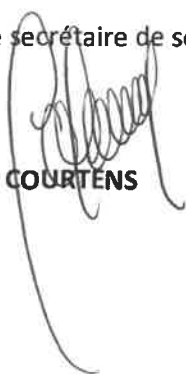
Madame le Maire informe les membres du Conseil que tous les poteaux incendie ont fait l'objet d'un contrôle, qu'ils ont été numérotés et vont être géolocalisés et que, suite à ce contrôle, un programme de remise en conformité va être engagé dès cette année.

Madame le Maire saisit l'occasion pour inciter les élus à signer et relayer la pétition relative aux problèmes de réception télévisuelle du canal R6, une action concertée étant menée avec les communes environnantes impactées.

Fin de la séance : 21h35

Le secrétaire de séance :

C. COURTENS



Le Maire,

Arlette ESCURET

